

62

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 novembre 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- BASTIAN

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APPRILL, - WALTER, SCHIELLEIN, TROG

3) Espace Info Energie :

1. Présentation de l'activité.

Melle Emilie JAILLET présente l'activité de l'Espace Info Energie Nord Alsace :

- Plus de 200 contacts avec les particuliers ou collectivités, plus de 2000 documents diffusés.
- Conception d'outils d'information territorialisés.
- Une présence sur des manifestations locales importantes (salon du printemps de Haguenau, Energissimo, salon de Gumbsheim...)
- Des actions de sensibilisation auprès de publics variés : sensibilisation de publics fragiles aux économies d'énergie à la maison, du personnel de collectivités aux économies d'énergies au travail, conférence grand public.
- Accompagnement des démarches portées par les collectivités (OPAH, projet HQE de la maison des services de la Vallée de la Sauer, projet Barberousse de la ville de Haguenau)
- Bilan du mois des énergies renouvelables en Alsace du Nord.

En 2007, certaines actions seront renouvelées et amplifiées notamment un renforcement de la communication sur le territoire Nord Alsace pour mieux faire connaître le service auprès des habitants.

Emilie JAILLET présent également ses mission pour les projets de la Communauté de Communes (Jardin des Brumes, pôle d'excellence rurale, OPAH).

2. Renouvellement du contrat d'Emilie JAILLET.

Le Président informe la situation du poste d'Emilie JAILLET :

- Echéance de la première année du contrat de travail le 1^{er} novembre 2006, avec une rémunération mensuelle brute de 1745 € sur la base de l'indice majoré 388.
- Sur décision du bureau (délégation de pouvoir du 20/01/2005) un avenant au contrat de travail est proposé pour un an, jusqu'au 31 octobre 2007, avec une rémunération sur la base de l'indice majoré 430 à partir du 1^{er} novembre 2006 (salaire mensuel net 1934€).

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 24 novembre 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

